

cardinaux et d'évêques — il y a de cela cinquante ans — Notre prédécesseur Pie IX, pontife de sainte mémoire, déclara et proclama de révélation divinè, par l'autorité du magistère apostolique, que Marie a été, dès le premier instant de sa conception, totalement exempte de la tache originelle. Proclamation dont nul n'ignore qu'elle fut accueillie par tous les fidèles de l'univers d'un tel cœur, avec de tels transports de joie et d'enthousiasme, qu'il n'y eut jamais, de mémoire d'homme, manifestation de piété, soit à l'égard de l'auguste Mère de Dieu, soit envers le Vicaire de Jésus-Christ, ni si grandiose ni si unanime.

Aujourd'hui, Vénérables Frères, bien qu'à la distance d'un demi-siècle, ne pouvons-nous pas espérer que le souvenir ravivé de la Vierge Immaculée provoquera en nos âmes comme un écho de ces saintes allégresses, et renouvellera les spectacles magnifiques de foi et d'amour envers l'auguste Mère de Dieu, qui se contemplèrent en ce passé déjà lointain ? Ce qui Nous le fait désirer ardemment, c'est un sentiment que Nous avons toujours en Notre cœur, de piété envers la bienheureuse Vierge, aussi bien que de gratitude profonde pour ses bienfaits. Ce qui d'ailleurs Nous en donne l'assurance, c'est le zèle des catholiques perpétuellement en éveil et qui va au-devant de tout nouvel honneur, de tout nouveau témoignage d'amour à rendre à la sublime Vierge.

PREMIÈRE PARTIE (1)

Espérances de salut que nous apporte le Cinquantenaire de l'Immaculée-Conception

Cependant Nous ne voulons pas dissimuler qu'une chose avive grandement en Nous ce désir : c'est qu'il Nous semble, à en croire un secret pressentiment de Notre âme, que Nous pouvons nous promettre, pour un avenir peu éloigné, l'accomplissement des hautes espérances, et assurément non téméraires, que fit concevoir à Notre prédécesseur Pie IX et à tout l'épiscopat catholique la définition solennelle du dogme de l'Immaculée-Conception de Marie.

Ces espérances, à la vérité, il en est peu qui ne se lamentent de ne les avoir point vues jusqu'ici se réaliser et qui n'empruntent à Jérémie cette parole : *Nous avons attendu la paix, et ce bien n'est pas*

(1) Cette division n'est pas dans le texte. Nous l'avons introduite, après d'autres Revues, pour la plus grande commodité des lecteurs.

venu ; *
taxer de
considér
compter
que dur
la Vierge
si admir
ficale, f
sitôt sur
ment ir
Vicaire
toute la
la divi
Léon X
l'Eglise
aucun
plus tôt
Marie c
manifes
temples
de hau
diens,
pour ce
Tant
sollicit
doivent
que no
Provid
extrém
temps
prendre
avec u
de nou
terre e.

Mai
fut dé